

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
ROGERVILLE
ZIP nord



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES
Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE			
HABITAT			
2014	2021	2024	2035

	9,2 ha consommés en extension	1,4 ha consommé en extension	- projeté en extension
	159 logements réalisés	28 logements réalisés	

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE			
2014	2021	2024	2035

	4,1 ha consommés en extension	- consommé en extension	- projeté en extension
--	--	-------------------------------	------------------------------

ÉQUIPEMENT			
2014	2021	2024	2035

	0,2 ha consommé en extension	- consommé en extension	0,2 ha projeté en extension
--	---	-------------------------------	--

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION	
36 potentiels	
3 inconstructibles*	
10 constructibles sous condition**	
23 sans contrainte***	

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : règles issue 2023, verges (V), interdiction de raccordement au réseau collectif (R), bande d'inconstructibilité (BI, CMI 2040), par et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques donnant lieu à une inconstructibilité (R / EF / PPRG) ainsi qu'en cas de potentiels « identifiés (catégorie 9)

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques donnant lieu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE		
2	23	8
① Friche	② Parcelle libre	③ Division simple
		④ Division complexe

33
potentiels

36 à 47
logements
estimés

-
de potentiel
économique

Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de friches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de déperdition foncière.